« Pour lui sa plainte n’allait pas assez vite… » : la justice belge condamne à 17 ans de prison et 10.000€ d’amende Grégory, père de famille ayant laissé dans un état « semi-végétatif » son voisin, pédocriminel en liberté qui aurait agressé son beau-fils (MàJ)

20/08/2026 à 19h27



20/08/2026

17 ANS DE PRISON POUR AVOIR VENGER SON ENFANT

Grégory Lenoci vient d’être condamné à 17 ans de prison, auxquels s’ajoutent 10 années de mise à disposition du tribunal de l’application des peines, pour avoir tenté de tuer l’homme qui avait agressé sexuellement son enfant.

17… pic.twitter.com/EgXmYMAX6p

— Contre7 Officiel (@LeMediaContre7) August 20, 2026

Grégory Lenoci : “On avait quand même un espoir que la justice fasse face aux erreurs qui ont été commises, aux signes de détresse qu’on a donnés, aux rouages et à la lenteur judiciaire qu’il y a eue. Je n’ai jamais eu l’intention de tuer. C’est vrai que j’ai très mal réagi à ses dires à la maison. J’ai eu une réaction qui était disproportionnée, j’ai perdu le contrôle de moi-même. Je reconnais des coups et blessures et non pas une tentative d’assassinat. Donc je compte faire appel, bien évidemment.”

RTL Belgique

« Justice pour les pédophiles ! », « Justice pédoland ! », « Vous êtes la honte du pays ! », « Tout pour les pédophiles ! », « Vive la justice populaire » : le verdict a été accueilli dans une atmosphère particulièrement chaotique, ce jeudi, au tribunal correctionnel de Namur. Dans le public, plusieurs proches et soutiens de Grégory Lenoci ont vivement contesté la décision des juges, obligeant la police à intervenir.

Le Namurois de 49 ans a été condamné à 17 ans de prison, assortis de dix ans de mise à la disposition du tribunal de l’application des peines, pour la tentative d’assassinat de son voisin, Marc P. Sur le plan civil, Grégory Lenoci devra verser 10.000 euros à la victime. (…)

A la sortie de l’audience, Me Gras s’est dit « déçu » du jugement et a annoncé son intention d’interjeter appel. (…)

Ses antécédents judiciaires et sa double récidive générale ont également pesé dans la balance. En juillet 2021, Grégory

Lenoci avait notamment été condamné à cinq ans de prison avec un sursis probatoire de cinq ans, ainsi qu'à 18 mois de prison pour des faits de coups et blessures volontaires. Plus récemment, il avait écopé de deux ans de prison, également pour des coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail. (…)

Le Soir

25/06/2026

Grégory Lenoci a tabassé (pratiquement à mort) son voisin qu'il accuse d'avoir abusé sexuellement de son beau-fils. A son procès, le parquet a requis 17 ans en rappelant l'interdit pénal et moral de vengeance personnelle. Mais l'affaire interroge aussi sur de possibles manquements de la justice face à de nouvelles accusations visant un pédocriminel déjà condamné. (…)

Le Soir

Grégory Lenoci apprend en allant déposer plainte à la police que son voisin est un pédocriminel en sursis probatoire. Il ne comprend pas pourquoi la police ne va pas l'arrêter sur le champ. (…)

RTBF

C'est le 22 juillet 2025 que le beau-fils de Grégory Lenoci s'est rendu chez Marc P. « pour jouer à Minecraft » avec d'autres enfants du quartier. Ce jour-là, en allant le recherche sur place, le prévenu l'y retrouve seul avec l'enfant et juge l'attitude du voisin « suspecte ». Il interrogera plus tard son beau-fils, qui lui parlera d'abord de « caresses », puis d'**un « jeu secret » au cours duquel, alors qu'il avait les yeux bandés, Marc P. lui a fait « goûter**

» et « deviner » des choses. Notamment des aliments, mais aussi « un truc bizarre ». « Monsieur Lenoci et sa compagne se convainquent qu'il s'agit du pénis de Marc P. », résume le parquet sur ce point.

Grégory Lenoci s'était rendu à la police le lendemain pour dénoncer les faits et une audition du jeune garçon avait été programmée pour le 24. Estimant que les choses n'avançaient pas assez vite, Grégory Lenoci avait en parallèle pris l'initiative « d'inviter » chez lui son voisin pour « discuter » de l'affaire, ce qu'il avait accepté. Le prévenu le passera finalement à tabac sous l'oeil de son smartphone, filmant tout avant d'envoyer la scène « d'une sauvagerie exceptionnelle » (selon les termes du parquet) sur les réseaux sociaux. (…)

Le Soir

Onze mois après les faits, Marc P., est toujours plongé dans un état semi-végétatif. Incapable de se déplacer, de se nourrir par lui-même, ou de communiquer, il n'a jamais pu répondre aux questions des enquêteurs, et vit aujourd'hui dans une institution. (…)

À l'audience, Grégory Lenoci, qui avait fui cinq jours en cavale avant de se rendre, n'a pas démenti les faits. Il a raconté avoir convié son voisin chez lui. « Je lui ai demandé s'il savait pourquoi je l'avais invité chez moi pour parler. Il m'a répondu que c'était certainement à propos du Jeu secret. Je lui ai demandé en quoi cela consistait, il a répondu qu'il bandait les yeux de mon fils et qu'il lui faisait sucer des choses. Je lui ai demandé quel genre de choses. Il a répondu : Mon zizi. C'est à ce moment que j'ai perdu le contrôle », a reconnu Lenoci.

Marc P. a été condamné en 2020, à trois ans de prison avec sursis, pour tentative de viol sur mineur et qu'il est soumis à un contrôle judiciaire lui interdisant notamment de

fréquenter des enfants. Et qu'une plainte a été déposée contre lui par cet autre papa du quartier. (…)

Le Parisien

Quand il appelle lui-même les secours, Gregory Lenoci lâche au téléphone : "Je crois qu'il est en train de mourir." Pour le Parquet, pas de doute, les coups étaient destinés à tuer Marc P. "C'est une tentative d'assassinat". Et la substitute de réclamer une peine sévère de 17 ans de prison, avec 10 ans de mise à disposition du tribunal d'application des peines en raison de la gravité des faits, des risques élevés de récidive chez un homme dont la personnalité est décrite par les experts comme antisociale et psychopathique, mais aussi en raison de l'ampleur du trouble social provoqué par G Lenoci.

"Nul ne peut se faire justice à soi-même", a martelé la substitute devant le tribunal correctionnel de Namur. En publiant la vidéo de l'agression sur les réseaux sociaux, G Lenoci a pris la société à partie, suscitant une émotion certes légitime (ndlr : dans un contexte de pédocriminalité). Mais tout le monde est en danger dans une société où chacun rend la justice lui-même." (…)

RTBF